



**SYNDICAT CGT A.S.P.S.**  
Accueil, Surveillance, Prévention, Sécurité  
de la Ville de Paris et des Administrations Annexes  
19, rue du renard - 75004 PARIS  
Tél: 01.53.01.41.52 & 01.53.01.41.54 Fax: 01.53.01.41.67  
asps@cgt-asps.fr & www.cgt-asps.fr



**Nous avons interpellé :**

**Le Chef du Service des Cimetières Parisien, la direction DEVE,  
Madame Pénélope KOMITES Adjointe à la Maire  
chargée des Espaces verts, de la Nature, de la Biodiversité et des Affaires funéraires.**

**Les AAS/AASP du service des cimetières de la DEVE  
nous interpellent de plus en plus marquant leur inquiétude sur leur avenir.**

## **Depuis le transfert des AAS du SEJ, les AAS/AASP s'interrogent sur leur devenir au sein de la DEVE**

Voici les revendications des agents :

- La question des modalités au niveau de l'encadrement se pose de manière aiguë : les faisant-fonctions ?
- La question de la polyvalence ?
- La place réelle des AAS/AASP gardes portiers logés ?
- Les sites annexes et leurs problématiques ?
- La question des barrières se pose toujours sur certains sites ?
- QualiParis : et après ?
- Le manque exponentiel des effectifs et ses conséquences factuelles ?
- Le statut des gardes-travaux dans les cimetières ?
- Le statut des cimetières dans la Métropole du Grand Paris ?
- Entretien des tenues des agents des cimetières : Pourquoi « ça » coince ?
- Modalités pour la revalorisation des primes des opérations funéraires (inhumations, exhumations...)?
- Entretien des guérites : la question d'hygiène et de la santé au travail ?
- Les convois rapprochés et tardifs ?
- La question de la restauration notamment le week-end ?
- Intégration des coupures repas dans le temps de travail ?
- L'absence de structures adéquates pour accueillir les familles lors des inhumations (Ivry, Bagneux) ?
- La question des concours : mythe ou réalité ?
- Cimetière de Thiais : fermeture de portes problématiques (risque de mise en danger d'agents)
- La question de la prime NBI pour les AAS/AASP ?